

Madame le Maire, Monsieur le Curé, Monsieur le Président de l'association des Amis de Collonges, Monsieur Raymond Mage, délégué de la Fondation du Patrimoine pour la Corrèze, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les donateurs et leurs accompagnants,

Dans le cadre du projet « Osons la création contemporaine » lancé voilà 10 ans par mon prédécesseur Jean-Claude Boisdevézy, la délégation de la Fondation du Patrimoine a accompagné en Limousin plus de 20 projets dont six en Corrèze.

Parmi ces projets exemplaires, on peut citer :

- l'immense fresque de 300 m², les vitraux et le mobilier liturgique contemporain réalisé par André Brasilier à la Chapelle Saint Blaise de Pompadour,
- le vitrail surmontant la porte d'entrée de l'église à Ségur le château, réalisation de Vincent Corpet,
- les vitraux contemporains de l'église romane de Viam, création de Geneviève Fourgnaud
- les vitraux contemporains de l'église d'Orgnac-sur-Vézère réalisé par Kim en Joong
- les vitraux contemporains de l'église de Saint Éloy les Tuileries, une création de Damien Deroubaix
- et bien sûr les vitraux contemporains, de très belle facture, réalisés par Olivier Juteau, maître verrier et Didier Mencoboni, artiste, ici à Collonges-la-Rouge, et qui nous réunissent aujourd'hui.

Ce projet « Osons la création contemporaine » avait pour objectif de faire que les églises et chapelles soient à nouveau des lieux de visite, de rassemblement, en dehors des événements liés à leur affectation première : le culte. La création artistique est un levier de revitalisation de ce patrimoine historique.

Ainsi, d'après le journal La Croix, le Limousin, territoire européen où la pratique religieuse est l'une des plus faibles, est la région de France qui préserve le mieux ses églises.

Ainsi, fonds et initiatives publiques et privées ont permis d'entretenir, de sauvegarder et de valoriser ce patrimoine identitaire de notre civilisation judéo-chrétienne qui a traversé les siècles.

L'exemple du Limousin en matière de dynamique culturelle fait école en France et des centaines de lieux voués au culte se parent de créations contemporaines, fresques, vitraux, mobiliers liturgiques, statuaire mais aussi s'ouvrent largement à la musique, au chant, aux expositions, aux ateliers créatifs qui permettent à ces lieux d'être visités autrement.

La France se prépare à accueillir pas moins de 90 millions de visiteurs cette année ce qui sera le meilleur chiffre après la baisse enregistrée, suite aux attentats des deux dernières années. Notre pays, qui est la première destination culturelle et touristique dans le monde, doit pour le rester, avoir une offre qui s'accroît au plan culturel. La création contemporaine dans les églises et les chapelles en fait partie.

Madame le Maire, Monsieur le Président de l'association, un grand merci d'avoir rejoint ces collectivités qui se projettent et qui osent la création contemporaine. Votre offre touristique locale s'accroît d'un élément nouveau, des vitraux contemporains, qui amplifient harmonieusement la magnificence de Collonges la Rouge.

La Fondation du Patrimoine et l'association ont lancé un appel à projets, de nombreux artistes se sont manifestés et le choix de l'un d'entre eux a été fait par une commission. Le deuxième et le troisième artiste non retenus par la commission ont été défrayés à hauteur de 500 € chacun.

Concernant le financement de ce projet, comme cela a été dit précédemment, une souscription publique a été lancée le 9 août 2015 et la convention fut signée, par vous-même Madame le Maire, le président de l'association des Amis de Collonges, Monsieur Dupuis et pour notre fondation par Jean Combasteil alors délégué départemental en Corrèze.

Cet appel au mécénat populaire a été encouragé par l'État grâce aux avantages fiscaux attachés aux dons réalisés de 60 % à 75% selon l'impôt. Cela représente une aide indirecte de l'État de 19 698,24 euros qui s'ajoutent à l'économie du projet qui comprend : la collecte réalisée soit 21 510 €, l'abondement de la fondation du patrimoine à travers son partenariat avec la Fondation Bettencourt soit 11 320,40 euros et le cofinancement de la campagne de communication de 3000 € assuré par l'association ce qui fait au total 55 528,64 euros qui ont été investis localement, grâce à ce dispositif original de Mécénat Populaire, marque de fabrique reconnu et apprécié de la Fondation du Patrimoine. Ces fonds viennent compléter les financements publics indispensables à tout projet public, et nous saluons ici l'implication des partenaires publics parties prenantes au projet : DRAC, Conseil régional, Conseil départemental notamment.

Je tenais à remercier l'implication exemplaire de l'association des Amis de Collonges, à l'occasion de leur 90ème anniversaire. Cette association continue aujourd'hui à perpétuer la tradition de la mobilisation solidaire autour de l'extraordinaire patrimoine de Collonges. Une première forme de souscription publique a vu le jour à Collonges en 1927 lorsque la société des Amis de Collonges s'est constituée afin de sauver dans un premier temps, la chapelle des Pénitents. Année après année, l'association s'évertue à préserver et valoriser le patrimoine bâti de Collonges, à transmettre son histoire. C'est avec sens et talent, aux côtés de la mairie de Collonges la Rouge, qu'ils ont porté cette souscription populaire pour la création de vitraux contemporains. Cet appel à la générosité perdure encore, puisque des dispositifs de médiation seront mis en place dans la chapelle, pour inviter les visiteurs et les habitants de Collonges à y découvrir son histoire et celle de l'artiste et de l'artisan verrier. Des restaurations de statues, éléments mobiliers viendront par la suite, ainsi nous vous invitons à poursuivre votre générosité, pour permettre au patrimoine de Collonges de continuer à briller grâce à vous.

Une souscription publique est une façon de flécher un impôt volontaire et ce sont 107 donateurs et mécènes qui ont fait ce choix pour ce projet de vitraux contemporains. Un bel exemple d'affirmation de la citoyenneté et de démocratie participative. 372 communes en Limousin ont déjà fait appel à la Fondation du Patrimoine pour compléter leur plan de financement public. Je rappelle que la première commune à avoir lancé un appel au mécénat populaire avec l'aide de notre institution fut Gourdon Murat en Corrèze, en 2004. Depuis cette date, les limousins sont devenus champions de France du Mécénat Populaire. L'an passé ce sont pas moins de 2,56 € par habitant que nous aurons mobilisé.

Pour mémoire, je vous rappelle que la Fondation du Patrimoine, qui a fêté ses 20 ans en 2016 est née de la volonté du parlement français le 2 juillet 1996. Comme le souligne Didier Migaud, Président de la Cour des Comptes : « la Fondation du Patrimoine est une organisation semi-privée et semi-publique qui est la seule fondation en France, dont les missions, les ressources, la composition du conseil d'administration ont été fixées par le Parlement ».

La Fondation du Patrimoine en Limousin fondée par Jean-Claude Boisdevézy à la fin des années 90 a accompagné 1 264 projets, mobilisé près de 27 millions d'euros pour aider à financer plus de 126 millions d'euros de travaux qui auront permis de maintenir ou créer 3 782 emploi dans le secteur du bâtiment, en Limousin.

Pour conclure, je souhaite souligner que nos missions fixées par le parlement et menées par 30 bénévoles et seulement deux salariés en Limousin, ne peuvent se pérenniser qu'avec l'aide de l'État, la Région, les départements, les collectivités locales et la société civile. L'avenir est envisageable dans la sérénité qu'en travaillant tous ensemble, main dans la main, en formant une vaste chaîne d'union. Comme le disait Jean Monnet un des pères fondateurs de l'Europe : il vaut mieux réussir avec les autres qu'échouer seul.

Madame le maire, Monsieur le président de l'association, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les donateurs encore merci pour ce que vous avez fait et ce que vous ferez demain.

Mesdames et Messieurs je vous remercie